ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

recommandés

Question écrite n° 59327

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie s'il peut démentir les informations selon lesquelles La Poste n'acheminerait plus les lettres et paquets recommandés, se contentant de déposer un avis de passage dans les boîtes aux lettres, à charge pour les destinataires de se déplacer dans les bureaux de poste. Cette réduction du service public serait, selon ses informations, justifiée par « le passage aux 35 heures ». Il lui demande toutes précisions à cet égard.

Texte de la réponse

Les lettres et paquets recommandés doivent être obligatoirement présentés au domicile du destinataire et lui être remis contre signature, ou à son fondé de pouvoir dûment accrédité. Cette règle s'applique quel que soit le type d'habitat, et notamment lorsque le destinataire habite en étage. Les objets recommandés pour lesquels le concierge est habilité à donner décharge doivent, par ailleurs, en cas d'absence ou de refus de ce dernier, être présentés à l'appartement du destinataire pour être remis à la personne qualifiée pour les recevoir. Des vérifications par épreuve sont régulièrement opérées afin de déceler les avis de passage déposés abusivement dans les boîtes aux lettres. Les déclarations des destinataires permettent également d'intervenir auprès des facteurs qui n'observent pas la réglementation. Ces dysfonctionnements ne peuvent pas non plus être imputés au « passage aux trente-cinq heures ». En aucun cas, la mise en oeuvre de l'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail ne justifie une réduction du service dans ce domaine ; au contraire, l'accord a pour objectif d'améliorer la qualité et l'exhaustivité de la distribution, notamment en fin de semaine. Les réorganisations de tournées qui sont intervenues prennent d'ailleurs en compte l'augmentation du temps consacré à la distribution à domicile des recommandés.

Données clés

Auteur : M. Léonce Deprez
Circonscription : Pas-de-Calais (4e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 59327
Rubrique : Postes
Ministère interrogé : industrie
Ministère attributaire : industrie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 mars 2001, page 1762
Réponse publiée le : 25 juin 2001, page 3712